

PV
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU MERCREDI 16 MARS 2022

Sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Date convocation : 07 mars 2022

Date affichage convocation : 07 mars 2022

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BENOR Giselaine, GUIRAUD Delphine, ARMAND Marie-Paule, DJELILATE Sonia, FABRE Séverine.

Messieurs : DURAND Jacques, LIOVE Serge, VERDIER Jean-Luc, BEHAR Yoni, VOLEON Daniel, CLEMENT David, COULON Thierry.

Procuration(s) :

DUSSAUD Romaric a donné procuration à GUIRAUD Delphine

Membres 14

Présents 12

Procuration 01

Votants 13

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : FABRE Séverine

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

- APPROBATION ET SIGNATURE PV PRECEDENT

DELIBERATION 2022-15

VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2022

Considérant les demandes présentées et les pièces fournies le Conseil Municipal :

- Procède au vote des subventions 2022 attribuées aux associations :

Sté de chasse Canterperdrix : 600 € : Montant voté à l'unanimité

St Bau Tonic : 200 € : Montant voté à l'unanimité

MKM St Bauzély (Krav Maga) : 1 500 € Montant voté à

9 voix pour – 1 voix contre – 2 abstentions.

Il est à noter que la voix contre et les deux abstentions sont sur le montant et non sur le versement d'une subvention à l'association.

Office Municipal des Festivités : 2 500 € Montant voté à l'unanimité.

Le Corps en scène : 400 € Montant voté à l'unanimité sous condition que l'association donne une représentation à Saint-Bauzély.

Les Potorozes : 200 € Montant voté à l'unanimité.

DELIBERATION 2022-16

VOTE DES IMPOTS LOCAUX 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022

DELIBERATION 2022-17

FACTURATION UTILISATION TOP REMPLISSAGE

Depuis 2011, le tarif de la facturation de l'eau du top remplissage n'a pas changé : Tarif annuel actuel agriculteurs possédant moins de 10 ha : 20 € ceux ayant plus de 10 ha sont facturés 30 € par an.

Afin de ne pas pénaliser les exploitants mais en tenant compte de la dépense occasionnée par ce service, le Conseil vote et à l'unanimité :

- Décide qu'à compter de 2022, le tarif appliqué est fixé à :

30 € par an pour les exploitants ayant moins de 10 ha sur la commune, 40 € par an pour les exploitants ayant plus de 10 ha sur la commune.

DELIBERATION 2022-18
CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX SUR LES
OUVRAGES COMMUNAUX DE ST BAUZELY DU FAIT DES CHANTIERS DE LA
COMPETENCE DE NIMES METROPOLE ET RECIPROQUEMENT

Après examen de la convention, l'assemblée procède au vote et à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée par la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention proposée ainsi que tous documents inhérents à cette décision.

DELIBERATION 2022-19

EXTENSION ELECTRIQUE POUR L'ACTIVITE AGRICOLE D'UNE EXPLOITATION

l'Assemblée à l'unanimité : Décide :

1. D'approuver le projet dont le montant estimatif s'élève à 20 000,00 € HT soit 24 000,00 € TTC, pour l'alimentation située sur le plan ci-joint. Le coût sera pris en charge par le bénéficiaire et le SMEG, sous réserve de la décision d'attribution.
2. De déclarer l'équipement à raccorder comme exceptionnel en application de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme pour le financement de la desserte en électricité de la propriété de Monsieur Couve Christophe,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention d'Urbanisme tripartite Mairie / SMEG / Bénéficiaire qui nous sera transmise ultérieurement

Courrier de l'exploitant.

Dans un courrier en date du 14 février 2022, l'exploitant concerné par l'extension du réseau électrique demande une participation financière de la commune pour ces travaux et propose en contre-partie que la commune « profite » de cette extension pour raccorder le RDV des chasseurs au réseau public d'électricité.

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande de l'exploitant et refuse de participer financièrement à l'extension prévue.

DELIBERATION 2022-20

CONVENTION DE GROUPEMENT DISPOSITIF PASSEPORT ETE 2022

Présentation de la convention proposée par la Mairie de Nîmes.

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote et à l'unanimité :

- Approuve la convention de groupement proposée par la Mairie de Nîmes afin de reconduire le dispositif Passeport Eté pour l'année 2022,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

PLANNING ORGANISATION BUREAU DE VOTE ELECTIONS PRESIDENTIELLES
DES 10 ET 24 AVRIL 2022

Chaque conseiller doit donner ses disponibilités pour les dimanches 10 et 24 avril de 8h à 19h afin de tenir le bureau de vote (au moins 2 conseillers par heure) et pour le dépouillement.

HORAIRES	1 ^{ER} TOUR 10 AVRIL	2 ^{EME} TOUR 24 AVRIL
08h10h	VOLEON ARMAND	VOLEON ARMAND
10h12h	DRACIUS VERDIER	FABRE VERDIER
12h14h	CLEMENT BEHAR	DRACIUS CLEMENT
14h16h	DURAND COULON	DURAND CARUANA
16h18h	DJELILATE FABRE	LIOVE GUIRAUD
18h19h	GUIRAUD DUSSAUD	BEHAR COULON
19 Dépouillement	GUIRAUD ARMAND DURAND VOLEON DUSSAUD COULON CARUANA	GUIRAUD ARMAND DURAND VOLEON DUSSAUD COULON BEHAR CARUANA

QUESTIONS DIVERSES

- Sentier land-art : Un nouveau tracé est présenté il est expliqué que certains propriétaires avaient donné leur accord au tracé initial en pensant qu'il s'agissait d'un sentier qui ne serait destiné qu'à des fins pédagogiques pour les enfants. Or, un sentier land-art est balisé pour être accessible toute l'année à tous les usagers, cette éventualité gêne certains propriétaires du fait du manque de « savoir-vivre » de plus en plus fréquent de « certains promeneurs » qui ne font pas la distinction entre des parcelles privées mais ouvertes qui laissent un passage et des parcelles ou chemins publics et qui ne respectent pas les cultures exploitées sur ces parcelles privées.
- Permis végétaliser : Madame Fabre explique que les plantes ont été récupérées par Daniel et Roland mais que nous n'en n'avons pas eu autant que prévu 79 livrées (500 commandées). Toutefois celles destinées aux particuliers pour planter sur la voie publique devant leur habitation sont en nombre suffisant (celles qui manquent sont celles prévues pour diverses plantations communales afin de fleurir le village : stade...)
- Jardins partagés : Madame BENOR demande qu'une publicité soit faite sur le panneau d'affichage et sur le prochain bulletin afin de savoir le nombre d'habitants susceptibles d'être intéressés. Madame ARMAND et Monsieur VOLEON indiquent qu'un terrain privé pourrait être utilisé (accord du propriétaire) mais il faudrait faire installer une pompe sur le forage existant.
- Monsieur COULON demande où en est l'avancement du projet de travaux route de St Génès et de voirie. Il est indiqué que l'entreprise Lautier a été sollicitée nous attendons les disponibilités de la société.

Séance levée à 23 heures

Affichage effectué le 21 mars 2022

DURAND Jacques
Maire